




**PRÉFET
DE LA HAUTE-
LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE VOLET ADAPTATION CAHIER DÉPARTEMENTAL - HAUTE-LOIRE



... ÉDITORIAL



Yvan CORDIER
Préfet de la Haute-Loire

Le changement climatique transforme nos territoires et nous engage à la vigilance sur l'aménagement, la gestion de nos ressources et la protection de nos milieux. Anticiper ses effets, c'est garantir la résilience de nos activités, la sécurité de nos habitants et la qualité de vie de nos territoires.

En Haute-Loire, certains impacts du changement climatique sont perceptibles. L'épisode de crue du 17 octobre 2024 a rappelé l'importance de la prévention et de la gestion du risque. Les sécheresses de 2022 et de 2023 ont mis en évidence la nécessité de sécuriser la ressource en eau, notamment pour les usages agricoles, et d'adopter une stratégie de sobriété. Certaines parties de nos forêts, enfin, sont confrontées à des risques de dépérissement liés à la sécheresse.

Face à ces constats, la Haute-Loire n'est pas restée immobile. Les services de l'État, les collectivités, les chambres consulaires, les acteurs forestiers, agricoles et économiques, ainsi que les associations sont engagés pour renforcer la résilience du département. Des actions concrètes sont mises en œuvre et démontrent que l'adaptation est déjà une réalité.

La COP départementale du 10 juillet 2025, après celle de 2024, a permis de fédérer ces énergies, de partager les connaissances et d'identifier les priorités d'adaptation propres à notre territoire : préserver et régénérer nos forêts, gérer durablement la ressource en eau, prévenir les risques d'inondation et favoriser le développement d'une plasturgie renouvelable. Ces priorités dessinent une feuille de route commune pour le département, en cohérence avec les politiques publiques nationales et régionales, et surtout ancrée dans les projets concrets menés sur le terrain avec les collectivités et les acteurs locaux.

Les services de l'État resteront mobilisés pour accompagner les démarches exemplaires, soutenir les projets portés par les collectivités et favoriser la mise en réseau des acteurs. Car c'est ensemble, dans un esprit de responsabilité partagée, que nous pourrons relever les défis climatiques. La Haute-Loire dispose d'atouts précieux : des paysages remarquables, un patrimoine naturel exceptionnel, des savoir-faire solides et des acteurs engagés. Ces forces sont notre meilleure garantie pour construire un territoire résilient, attractif et durable sachant concilier développement économique et préservation de l'environnement.

● ● ● LA DÉMARCHE DE PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE MENÉE DANS LE DÉPARTEMENT



Réunion de la COP, le 10 juillet 2025

Les travaux de la COP sur l'adaptation au changement climatique viennent compléter les volets atténuation et préservation de la feuille de route de la planification écologique.

Une dynamique collective ancrée dans les territoires

Après une première année de co-construction, la feuille de route « planification écologique » régionale et sa déclinaison à l'échelle de notre département ont été publiées le 31 janvier 2025.

[La planification écologique en Auvergne-Rhône-Alpes Feuille de route 2024-2030](#)



[Cahier départemental atténuation et préservation des ressources – Haute-Loire](#)



Ces deux documents constituent les livrables du travail collectif qui a associé en 2024 plus de 2 000 acteurs issus de tous les horizons : collectivités, entreprises, associations, institutions, citoyens.

Ils fixent la trajectoire régionale et départementale de la transition écologique autour de deux grands piliers – **l'atténuation du changement climatique et la préservation des ressources naturelles** – et déclinent **26 défis** et **une centaine d'actions prioritaires** à l'échelle régionale. Ces objectifs ont été **transposés à l'échelle de notre département pour répondre à nos spécificités locales.**

Les premiers résultats sont tangibles : la majorité des filières industrielles ont réduit leurs émissions de CO₂, des projets de désimperméabilisation, de rénovation énergétique, de décarbonation industrielle ou encore de protection de la biodiversité ont vu le jour dans les territoires de notre département.

En 2024, **plus de 2 milliards d'euros** de financements de l'État ont ainsi soutenu ces projets à l'échelle de la région Auvergne-Rhône-Alpes, illustrant la montée en puissance des investissements publics et privés pour accélérer la transition.

En 2025, la planification écologique franchit une nouvelle étape : les efforts d'atténuation et de préservation doivent désormais s'intensifier, avec un suivi renforcé et une mobilisation élargie. Des indicateurs de pilotage ont été créés pour suivre la mise en œuvre des défis, tandis que de nouveaux chantiers transversaux sur l'emploi, les compétences et le financement de la transition ont été lancés. Le pilotage s'appuie sur les instances régionales et départementales existantes, garantissant cohérence et continuité dans l'action publique.

Retrouver les [indicateurs COP](#) :



Un troisième pilier : l'adaptation au changement climatique

L'année 2025 marque également un tournant avec le lancement du **volet adaptation** de la planification écologique.



Ces travaux prolongent ceux menés en 2024 sur l'atténuation et la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles, et permettent de décliner localement le **3^{ème} Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC3)** et la **Trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation (TRACC)**.

L'objectif pour notre département : anticiper les impacts du réchauffement déjà en cours et renforcer la résilience des territoires, tout en articulant adaptation et atténuation. Car ces deux fronts sont indissociables : réduire les émissions limite les risques futurs, mais il faut aussi adapter dès maintenant les territoires pour protéger les populations et les écosystèmes.

[PNACC3](#)



Une méthode participative et territorialisée

Pour bâtir le volet adaptation de la feuille de route, les services de l'État ont déployé une large concertation tout au long de 2025 :

- Un **webinaire régional** en avril a réuni près de 500 participants, marquant le lancement de la démarche d'acculturation aux enjeux climatiques.
- **6 réunions régionales thématiques** (santé, économie/industrie, habitat, infrastructures, etc.) ont permis de partager les connaissances, d'identifier les défis et de définir les premières actions sectorielles.
- Enfin, une **vingtaine de réunions départementales**, organisées sous l'égide des préfets de

département, ont permis de décliner localement les priorités d'adaptation et d'élaborer **12 cahiers départementaux**, intégrés à la feuille de route régionale.

En Haute-Loire, une réunion départementale a été organisée le 10 juillet 2025 pour partager le diagnostic de vulnérabilité, définir les priorités locales et partager les actions d'adaptation. Une concertation en ligne durant le mois de septembre a permis de consolider les priorités et actions identifiées.

La méthode participative utilisée dans le département a reposé sur trois étapes :



LE CLIMAT EN 2050 EN HAUTE-LOIRE

Source : données TRACC issues du portail [DRIAS](#) et accessibles à l'échelle des communes via [Climadiag Commune](#)

Évolution de la température moyenne annuelle

L'évolution observée de la température moyenne sur le département de la Haute-Loire est sensiblement équivalente à celle de la région Auvergne-Rhône-Alpes (+0,05 °C) mais elle est plus marquée que sur le territoire national (+0,19 °C).

Par rapport à la période de référence 1976-2005, la température moyenne en valeur médiane en Haute-Loire devrait augmenter de +2,3 °C à l'horizon TRACC 2050 (intervalle 1,9 valeur basse - 2,45 valeur haute), comme en région, mais plus fortement qu'en France (+0,2 °C). Sur cet indicateur, on ne relève pas de différence significative entre les villes du Puy-en-Velay et de Brioude.

À l'horizon TRACC 2050, en Haute-Loire comme en France, l'année 2022 sera une année normale et une année froide à l'horizon TRACC 2100.

Différence de température moyenne entre les périodes 1961-1990 et 2015-2024

+2,11 °C à l'échelle du département
+2,12 °C au Puy-en-Velay

Projection de la température moyenne en 2050 (valeur médiane)

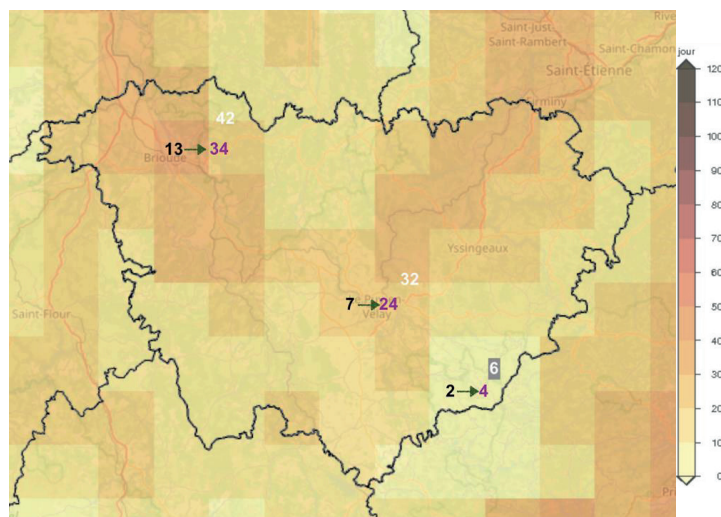
+2,3 °C à l'échelle du département
+2,3 °C au Puy-en-Velay
+2,3 °C à Brioude

Nombre moyen de jours avec une température maximale supérieure à 30 °C

Dans le climat de référence 1976-2005, le nombre de journées chaudes était assez élevé en plaine (13 jours à Brioude) mais plus faible en altitude (7 jours au Puy-en-Velay et 2 jours aux Estables).

En moyenne, ce nombre a doublé entre maintenant et la période de référence. À l'horizon TRACC 2050, en valeur médiane, il devrait être multiplié par 3 pour atteindre 34 jours à Brioude (intervalle 21 - 42) et 24 jours au Puy-en-Velay (intervalle 15 - 32).

Ces journées chaudes vont devenir très courantes en plaine mais également sur les plateaux, même au dessus de 1000 m d'altitude, autour et pendant l'été. Elles resteront plus rares sur les reliefs les plus élevés du département.



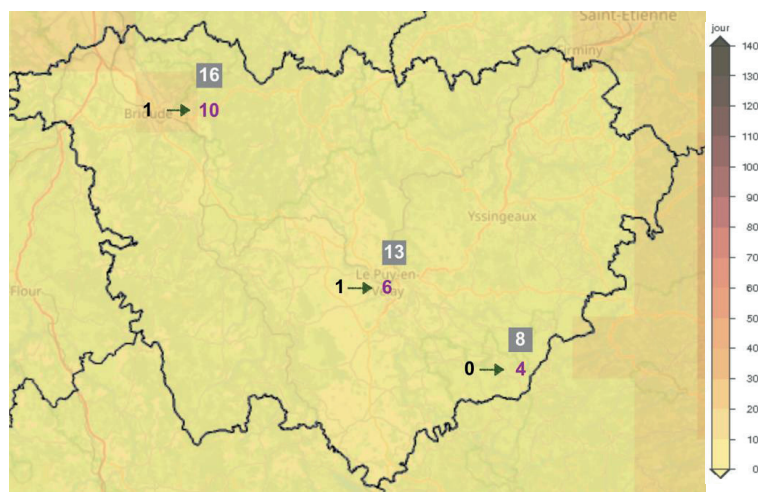
Projection TRACC 2050 du nombre moyen de jours avec une température maximale > 30 °C

Nombre moyen de jours avec une température minimale supérieure à 20 °C

Dans le climat de référence 1976-2005, le nombre de jours avec une température minimale supérieure à 20 °C était rare en Haute-Loire (1 jour à Brioude et au Puy-en-Velay).

Elles commencent à apparaître dans les lieux les plus chauds du département et se multiplient au cours des dernières années.

Ce nombre de nuits dites « tropicales » va augmenter très fortement à l'horizon TRACC 2050. Elles se manifesteront même sur les parties les plus élevées du département. En valeur médiane, la ville du Puy-en-Velay devrait être concernée par 6 nuits tropicales (intervalle 1 - 13) et celle de Brioude par 10 (intervalle 3 - 16).



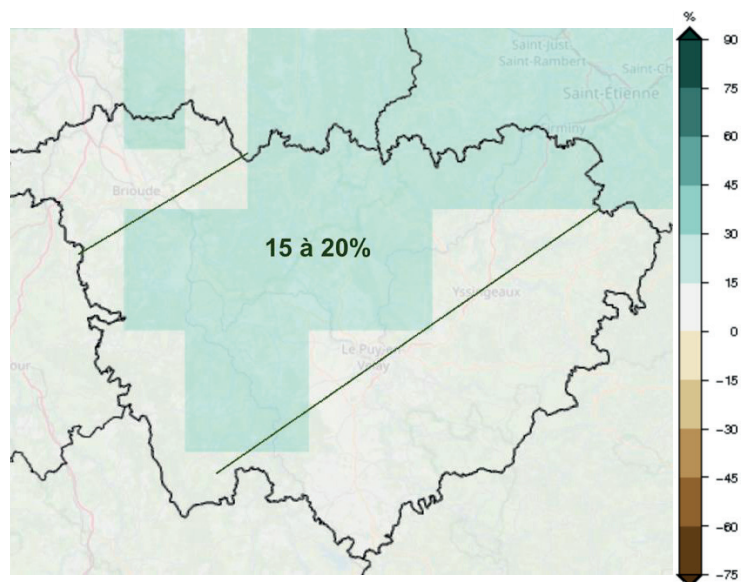
Projection TRACC 2050 du nombre moyen de jours avec une température minimale > 20 °C

Évolution des précipitations et de l'intensité maximale des pluies

Actuellement, on n'observe pas de tendance significative en ce qui concerne les cumuls de précipitations annuels ou saisonniers en Haute-Loire, comme sur le reste de la France.

En cumul annuel, aucune tendance ne se dégage non plus sur le département à l'horizon TRACC 2050. On relève toutefois une hausse des cumuls hivernaux, de l'ordre de 15 à 30 % suivant les secteurs.

L'évolution de l'intensité maximale quotidienne des précipitations est, elle aussi, assez marquée, de l'ordre de 15 à 20 % mais plutôt sur les plateaux entre l'Allier et la Loire. En valeur maximale, ces chiffres d'augmentation sont compris entre 30 et 60 % du sud-est vers le nord-ouest de la Haute-Loire.

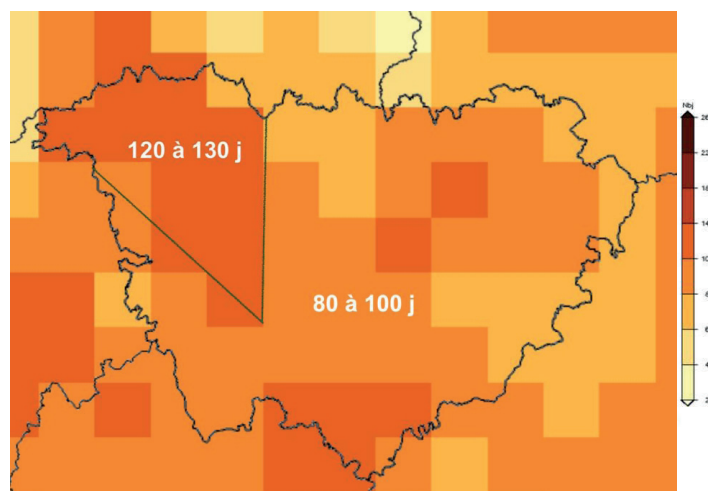


Évolution relative de l'intensité maximale quotidienne des précipitations à l'horizon TRACC 2050

Évolution de l'humidité des sols

Dans le climat de référence 1976-2005, le nombre de jours secs est élevé en Haute-Loire : 70 jours en moyenne départementale mais autour de 80 à 90 jours dans le Brivadois.

Ce nombre va augmenter d'environ une trentaine de jours partout en valeur médiane et de près de 2 mois en valeur maximale à l'horizon TRACC 2050.

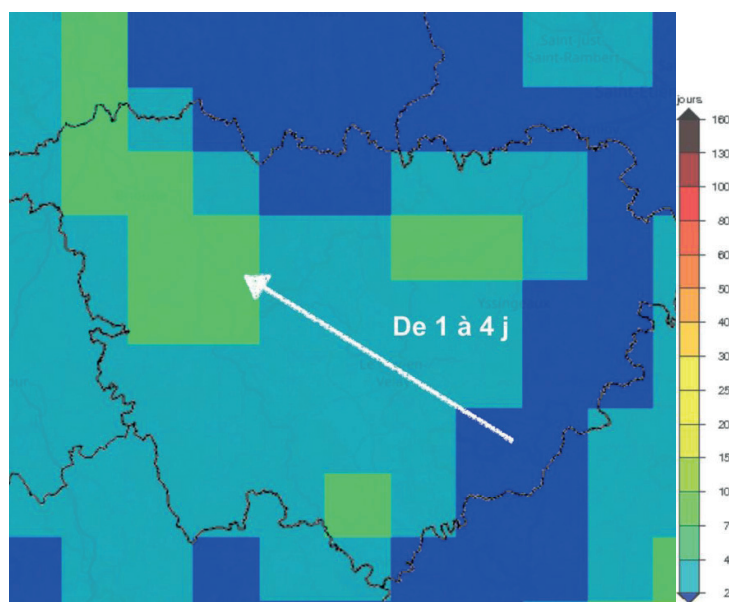


Évolution prévue du nombre de jours secs à l'horizon TRACC 2050

Évolution du risque feu de forêt

Parmi tous les indices utilisés dans le cadre de ses études « feu et changement climatique », Météo-France s'appuie sur l'Indice Forêt Météorologique (IFM) pour caractériser la propension d'un feu de forêt à s'aggraver et se propager sous l'influence des conditions météorologiques.

En Haute-Loire, la sensibilité « feu de forêt météo » modérée (IFM > =20) a nettement augmenté ces dernières années. À l'horizon TRACC 2050, on verra apparaître régulièrement des sensibilités élevées (IFM > =40).



Évolution prévue du nombre de jours avec risque feu Météo élevé TRACC 2050

Enjeu 1 : Risque Inondation

Le risque d'inondation constitue une préoccupation majeure pour le département de la Haute-Loire. Territoire de têtes de bassins versants, traversé par de nombreux cours d'eau à régime torrentiel, la Haute-Loire connaît une grande diversité de situations hydrologiques.

Les crues survenues le 17 octobre 2024 ont mis en lumière la rapidité avec laquelle les cours d'eau peuvent réagir à des précipitations intenses, provoquant des débordements et des ruissellements importants, parfois en dehors des zones historiquement identifiées comme inondables. Ces phénomènes illustrent la sensibilité croissante du département aux aléas hydrométéorologiques, dans un contexte de dérèglement climatique marqué par une alternance plus fréquente entre sécheresses prolongées et pluies extrêmes.

La Haute-Loire compte de nombreux bassins versants aux caractéristiques contrastées : l'Allier, la Loire amont, la Senouire, la Borne ou encore la Gazeille présentent des comportements hydrologiques spécifiques et des vitesses de réaction souvent rapides. Les zones urbanisées

ou en fond de vallée peuvent ainsi être exposées à des débordements soudains, tandis que les versants et zones rurales connaissent un risque accru de ruissellement et d'érosion.

La prévention du risque d'inondation repose sur une meilleure connaissance des aléas et sur la diffusion d'une véritable culture du risque auprès de l'ensemble des acteurs du territoire. L'entretien des cours d'eau, la maîtrise de l'urbanisation en zone inondable, la préservation des zones d'expansion des crues et la gestion intégrée des eaux pluviales constituent aussi des leviers essentiels. L'adaptation des infrastructures, des réseaux et des bâtiments à ces aléas contribue également à renforcer la résilience du département.

La gestion du risque d'inondation s'inscrit dans une approche concertée, associant l'État, les collectivités territoriales, les syndicats de rivière, les gestionnaires de réseaux et les habitants. Elle suppose la coordination des politiques d'aménagement, d'eau et de prévention pour anticiper, réduire la vulnérabilité et permettre un retour à la normale plus rapide après un événement.



Priorité d'adaptation :

- Réduire la vulnérabilité des territoires exposés au risque d'inondation

Rappel : ce que prévoit le 3^{ème} Plan national d'adaptation au changement climatique

- MESURE 1 : Renforcer le fonds Barnier pour accélérer les démarches de prévention des territoires et mieux protéger la population
- MESURE 2 : Maintenir la possibilité pour chacun de s'assurer contre les risques naturels en modernisant notre système assurantiel
- MESURE 3 : Protéger la population des inondations en adaptant la politique de prévention des risques
- MESURE 8 : Préparer la Sécurité civile à l'augmentation des risques

● ● ● ENJEUX DU TERRITOIRE ET PRIORITÉS D'ADAPTATION

Enjeu 2 : Disponibilité de la ressource en eau

La disponibilité de la ressource en eau constitue un enjeu structurant pour le département de la Haute-Loire. Les épisodes de sécheresse, particulièrement marqués en 2022, ont révélé la vulnérabilité de certains territoires et le besoin d'améliorer la connaissance des nappes et des cours d'eau.

Les nappes phréatiques et les cours d'eau constituent la principale source d'approvisionnement en eau du département. Leur niveau varie fortement selon les saisons et les années, rendant la ressource plus fragile, notamment lors des périodes estivales. En montagne et sur les reliefs, la disponibilité est également influencée par un manteau neigeux qui s'amenuise, des pertes karstiques et une recharge plus irrégulière des nappes. Le changement climatique accentue ces phénomènes, entraînant des débits plus faibles et des périodes d'étiage plus longues.

Département rural à forte dominante agricole et d'élevage, la Haute-Loire est particulièrement concernée par la gestion de la ressource en eau. L'agriculture et l'élevage reposent sur la disponibilité de l'eau pour l'abreuvement, les prairies et certaines productions fourragères. Les sécheresses récentes ont mis en lumière

la nécessité d'adapter les pratiques et les modes de production à un contexte où l'accès aux ressources en eau est de plus en plus contraint. L'enjeu est double : garantir une ressource suffisante pour les besoins domestiques, tout en permettant au secteur agricole, essentiel à l'économie et à l'identité du département, de maintenir son activité.

Face à ces constats, la sécurisation de l'accès à la ressource en eau passe par une meilleure connaissance des réserves disponibles, une gouvernance partagée entre les acteurs locaux et une gestion adaptée aux spécificités des bassins versants. La préservation de la qualité de l'eau, le développement de solutions de stockage et d'interconnexion, la sobriété dans les usages et l'adaptation des pratiques agricoles constituent également des leviers prioritaires.

Assurer la disponibilité et la qualité de l'eau dans la durée, c'est garantir la résilience des territoires, le maintien de la vitalité agricole et rurale, et la continuité des usages essentiels à la population. Cet enjeu appelle la mobilisation collective de l'ensemble des acteurs du territoire : collectivités, monde agricole, services publics, entreprises et citoyens.



Priorité d'adaptation :

- Sécuriser la ressource en eau pour l'alimentation en eau potable et les besoins agricoles

Rappel : ce que prévoit le 3^{ème} Plan national d'adaptation au changement climatique

- MESURE 21 : Préserver la ressource en eau face au changement climatique : renforcer le Plan Eau
- MESURE 37 : Accompagner les exploitations agricoles, les filières et l'industrie agro-alimentaire face aux aléas climatiques et engager la transition vers des modèles résilients et bas carbone

Enjeu 3 : Forêt

La forêt couvre plus de 40 % du territoire de la Haute-Loire et constitue un pilier de son identité paysagère, écologique et économique. Elle contribue à la régulation du climat, à la préservation de la ressource en eau, à la prévention de l'érosion et à la protection de la biodiversité. Ressource stratégique, elle soutient également une filière bois dynamique, forte de nombreuses entreprises locales et d'emplois non délocalisables.

Mais ce patrimoine naturel, atout majeur du département, est aujourd'hui fragilisé par les effets du changement climatique. Deux phénomènes concentrent les principales préoccupations : la montée du risque incendie et le dépérissement des peuplements forestiers.

La Haute-Loire a été classée « nouveau territoire de feu », reconnaissant une exposition croissante à des conditions propices aux incendies. Les épisodes de sécheresse plus intenses, les vagues de chaleur répétées et la baisse de l'humidité des sols allongent les périodes à risque. Cette évolution appelle à une vigilance accrue et à une adaptation durable : coordination renforcée entre les services de secours, les collectivités et les propriétaires forestiers, développement des obligations de débroussaillage et mise en place d'outils de prévention adaptés aux massifs identifiés comme sensibles.

Parallèlement, de nombreux peuplements subissent un dépérissement marqué, conséquence du stress

hydrique, des attaques parasitaires et des maladies. Les essences résineuses, notamment le sapin pectiné, le pin sylvestre et l'épicéa, sont particulièrement touchées. Ces dépérissements affectent plusieurs milliers d'hectares et entraînent des pertes économiques, paysagères et écologiques importantes. Leur gestion nécessite d'accompagner la filière bois dans la valorisation du bois dépérissant et de soutenir le renouvellement forestier. Les efforts portent sur la diversification des essences, la sélection d'espèces plus résilientes, la restauration des peuplements et la recherche d'un équilibre entre production, biodiversité et adaptation climatique.

D'autres fragilités structurelles viennent s'ajouter, en particulier le morcellement du parcellaire forestier et les déséquilibres sylvo-cynégétiques liés à la pression du grand gibier sur la régénération naturelle. Ces facteurs limitent la capacité d'adaptation et appellent une gestion collective et concertée de la forêt, impliquant les propriétaires, les coopératives, les acteurs de la chasse et les collectivités locales.

Préserver et adapter les forêts de la Haute-Loire, c'est agir simultanément sur la prévention des incendies, le renouvellement des peuplements, la valorisation économique du bois et la gestion durable du foncier. C'est aussi garantir la capacité de la forêt à jouer son rôle de puits de carbone, de réservoir de biodiversité et de rempart contre les aléas naturels.



Priorité d'adaptation :

- Prévenir les incendies et adapter la forêt au dépérissement

Rappel : ce que prévoit le 3^{ème} Plan national d'adaptation au changement climatique

- MESURE 7 : Se préparer à l'augmentation attendue des incendies de forêt et de végétation
- MESURE 8 : Préparer la Sécurité civile à l'augmentation des risques
- MESURE 38 : Assurer la résilience des forêts, des services associés et de l'économie de la filière bois
- MESURE 43 : Favoriser l'adaptation et la résilience des milieux naturels et des espèces au changement climatique

Pour répondre aux priorités d'adaptation développées ci-dessus, 14 actions prioritaires ont été déterminées collectivement pour adapter le département en Haute-Loire au changement climatique. Ces actions prioritaires sont précisées dans les fiches actions qui suivent.

Légende des fiches actions



action contribuant au volet adaptation



action contribuant au volet atténuation



action contribuant au volet préservation



HAUTE-LOIRE



**LES ACTIONS
DÉPARTEMENTALES**

Priorité d'adaptation

Réduire la vulnérabilité des territoires exposés au risque d'inondation

ACTION



ÉLABORER ET METTRE EN OEUVRE DES PAPI (PROGRAMME D' ACTIONS DE PRÉVENTION DES INONDATIONS) ET DES PEP (PROGRAMME D'ÉTUDES PRÉALABLES) FAVORISANT NOTAMMENT LA CRÉATION DE ZONES D'ÉPANCHEMENT ET LA RESTAURATION DE ZONES HUMIDES



Pilotes

- Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay
- EPAGE
- État (DDT)

Contributeurs

- État (DREAL)
- Communes riveraines
- EPCI
- Agence de l'eau Loire Bretagne

Mise en œuvre



2026- 2036

Impact



Faisabilité



Description de l'action



Consolider l'identification des zones d'expansion de crue (ZEC) potentielles, analyser leur capacité d'écrêtement, choisir les zones les plus intéressantes pour la prévention des risques inondations.



Études au stade avant-projet des ZEC les plus prometteuses avec une modélisation hydraulique de l'état actuel et de l'état projeté, présentant une analyse des coûts et des bénéfices des ZEC sélectionnées pour la prévention des inondations.



Développer, sur la base de ces ZEC, un outil d'aide à la priorisation des zones humides (ZH), et mise en application de l'outil sur lesdites ZEC.



Mettre en place d'une stratégie d'actions de renaturation d'une ZH sur les ZEC identifiées comme étant prometteuses, afin de prévenir les risques inondations en aval avec une solution fondée sur la nature.



Travailler en étroite collaboration entre PAPI voisins dans une dynamique de cohérence hydrographique.



Sensibiliser les citoyens au risque inondation et diffuser une culture de gestion de crise.

Indicateurs de suivi



- Suivi des études assuré par la CAPEV dans le cadre des Cotech et des Copil
- Nombre de fiches actions
- Nombre d'actions mises en œuvre
- Budget consommé

Conditions de succès

- Bonne concertation entre les acteurs
- Bonne compréhension de la démarche par les collectivités concernées
- Pertinence et faisabilité des programmes escomptés

Besoins de court terme pour accélérer

- Respect stricte du calendrier PAPI/PEP
- Financement des suivis des ZH
- Renforcement de l'ingénierie hydraulique et écologique locale

**Priorité
d'adaptation**Réduire la vulnérabilité des territoires exposés au risque
d'inondation**ACTION****RENFORCER LES PLANS COMMUNAUX DE SAUVEGARDE (PCS) ET
LES MOYENS D'ALERTE EN ZONE À RISQUE****Pilotes**

- Communes
- Préfecture - Service interministériel de défense et de protection civile (SIDPC)

Contributeurs

- Cabinets d'études mandatés par les collectivités
- Sirènes : BASEP (DGSCGC) et la société EIFFAGE
- SDIS

Mise en œuvre

2026



Impact



Faisabilité

**Description de l'action**

Poursuivre la démarche du SIDPC visant à accompagner les communes à se doter d'un PCS.

L'approche est pragmatique et vise à doter les communes de plans réellement opérationnels.

Indicateurs de suivi

- Points bi mensuels directeur de cabinet / Service interministériel de défense et de protection civile (SIDPC)
- Taux de PCS obligatoires lancés

Conditions de succès

- Pédagogie et accompagnement adaptés du SIDPC sur les collectivités cibles
- Appropriation de la culture locale des risques, dans sa dimension anticipation

Besoins de court terme pour accélérer

- Implication des mairies et conseillers
- Appropriation des bibliographies (Dossier Départemental sur les Risques Majeurs (DDRM) en particulier) et des risques connus

**Priorité
d'adaptation**Réduire la vulnérabilité des territoires exposés au risque
d'inondation**ACTION****ENTREtenir LES COURS D'EAU EN AMONT DES ZONES DE CRUES :
GESTION DES EMBÂCLES, ATERRISSEMENTS ET RIPISYLVES****Pilotes**

- EPAGE
- Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay (CAPEV)
- État (DDT)

Contributeurs

- État (DREAL)
- Communes riveraines
- Gestionnaires d'infrastructures (DIRMC, Conseil départemental, communes)
- OFB

Mise en œuvre

2026 - 2030



Impact



Faisabilité

**Description de l'action**

Passage d'une logique curative et réactive à une gestion régulière, anticipée, proportionnée et adaptative.



Établir et déployer une doctrine partagée de gestion des cours d'eau (enlèvement des embâcles, entretien de la ripisylve, gestion des atterrissements) pour limiter l'aggravation des crues en secteurs urbanisés tout en préservant le fonctionnement écologique des milieux.



Responsabiliser les gestionnaires d'ouvrages (ponts, seuils, infrastructures) dans la gestion des cours d'eau franchis.



Privilégier les solutions fondées sur la nature.

Indicateurs de suivi

- Linéaire de cours d'eau couvert par un document de gestion partagé
- Nombre de gestionnaires impliqués

Conditions de succès

- Bonne coordination entre les acteurs
- Acceptation du principe de non-intervention systématique
- Appui sur des données objectives
- Hausse des ressources de fonctionnement de l'EPAGE Loire Lignon

Besoins de court terme pour accélérer

- Renforcement de l'ingénierie hydraulique et écologique locale
- Financement des suivis et recueil de données de terrain

Priorité d'adaptation

Réduire la vulnérabilité des territoires exposés au risque d'inondation

ACTION

ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS DANS LA CONNAISSANCE, L'ENTRETIEN ET LA MAINTENANCE DES OUVRAGES D'ARTS (PONTS, MURS ET DIGUES) EXPOSÉS AU RISQUE D'INONDATION



Pilotes

- CEREMA
- Ingé43

Contributeurs

- État : DDT et préfecture (chargé de mission Villages d'Avenir)
- Collectivités territoriales compétentes

Mise en œuvre

2026 - 2028



Impact

Faisabilité

Description de l'action



Accompagnement des collectivités : renforcer une offre d'ingénierie de proximité portée par Ingé43 :

- réalisation d'un état des lieux « carnet de santé » ;
- accompagnement des collectivités pour la réalisation de travaux de réparation et/ou l'établissement de programmes de surveillance et d'entretien courant de leurs ouvrages.



Sensibilisation des élus : organisation d'une journée départementale de sensibilisation, animée par le Cerema avec l'appui des partenaires locaux, afin de :

- partager un état des lieux de la connaissance ;
- rappeler les enjeux de sécurité et de vulnérabilité des ouvrages face aux crues ;
- présenter les bonnes pratiques d'entretien, de surveillance et de gestion patrimoniale des ouvrages d'art ;
- informer les élus sur les dispositifs d'accompagnement et de financement existants.

Indicateurs de suivi



- Nombre de collectivités accompagnées par Ingé43
- Organisation d'une journée départementale de sensibilisation

Conditions de succès

- Mobilisation des élus locaux
- Clarté et accessibilité de l'offre d'accompagnement
- Bonne articulation entre services de l'État, Cerema et ingénierie locale

Besoins de court terme pour accélérer

- Sécuriser les financements dédiés
- Capitalisation et partage de retours d'expérience

Priorité
d'adaptation

Sécuriser la ressource en eau pour l'alimentation en eau potable et les besoins agricoles

ACTION

RENFORCER LA CONNAISSANCE ET LE SUIVI DES RESSOURCES EN EAU SUR LES AXES LOIRE, ALLIER ET LES MASSES D'EAU SOUTERRAINES (DEVÈS)



Pilotes

- SAGE Loire amont
- SAGE Haut-Allier
- État (DDT)

Contributeurs

- Agence de l'eau Loire Bretagne (AELB)
- Chambre d'Agriculture
- État (DREAL)
- Conseil Départemental de la Haute-Loire
- Syndicat de gestion des eaux du brivadois

Mise en œuvre

2026 - 2028



Impact



Faisabilité



Description de l'action



Identifier un programme de retenues collinaires dans le cadre de la convention de 2026 Chambre d'Agriculture / AELB.



Construire un programme d'actions volontaires à la suite des études HMUC (Hydrologie, Milieux, Usages et Climat).



Finaliser un accord sur les propositions d'actions du groupe de travail sur Montpezat, puis passer à leurs mises en œuvre.



Améliorer la connaissance de la ressource, mieux anticiper les tensions, prioriser les actions d'investissement (interconnexions, sécurisation...).



Finaliser les études suivantes :

- Étude relative à l'acquisition de connaissance sur les champs captant eau potable de la Haute-Loire situés sur la nappe alluviale de l'Allier afin de faire un état des lieux des ouvrages de prélèvements et définir les besoins d'instrumentation et d'entretien ou de maintenance (groupement de commande porté par la commune de Brioude).

- Étude MOD-ALL de la nappe alluviale de l'Allier portée par les 3 départements 03, 43, 63 sur chaque champ captant l'eau potable en nappe alluviale afin d'étudier l'impact des baisses du débit de l'Allier sur la ressource en eau alluviale de l'hydrosystème Allier et plus particulièrement durant l'étiage.

- Étude pilotée par les SAGE Haut-Allier et Loire amont dans le but d'améliorer la connaissance de la masse d'eau du Devès en vue de la mise en place d'un schéma de gestion de la nappe.

Indicateurs de suivi



- Finalisation des études
- Nombre de retenues collinaires
- Nombre d'actions volontaires post HMUC

Besoins de court terme pour accélérer

- Animation territoriale
- Soutien financier en vue de finaliser les études

Conditions de succès

- Suivi des études par l'ensemble des acteurs
- Restitution des études large lisible pour tous

Priorité d'adaptation

Sécuriser la ressource en eau pour l'alimentation en eau potable et les besoins agricoles

ACTION



METTRE EN OEUVRE DES ACCORDS DE RÉSILIENCE AEP (ALIMENTATION EN EAU POTABLE) AFIN DE RENFORCER LA SÉCURITÉ ET LA GESTION DURABLE DES RESSOURCES EN EAU POTABLE



Pilotes

- Agence de l'eau Loire Bretagne (AELB)

Contributeurs

- Agence régionale de santé
- État (DDT)
- Collectivités ayant souscrits ces accords de résilience
- Conseil départemental
- Chambre d'agriculture

Mise en œuvre

2026 - 2027

Impact ★★ ★

Faisabilité ★★ ☆



Description de l'action

Accompagner les collectivités dans la mise en oeuvre des accords de résilience en lien avec de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne en vue de sécuriser et moderniser le réseau d'alimentation en eau potable des collectivités locales.

Implication financière et suivi de la mise en oeuvre par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne des 6 accords de résilience signés en Haute-Loire (CC Rives du Haut Allier, CC Mezenc Loire Meygal, CC Loire Semène, CC Pays Cayres Pradelles, SGEV, CAPEV).

Les actions financées permettent la mise en oeuvre rapide d'études, de travaux et l'acquisition de matériels (notamment pour les économies d'eau). Les aides de l'agence peuvent également permettre le recrutement de techniciens spécialisés. En contrepartie, les collectivités bénéficiaires prennent des engagements de bonne gestion de l'eau : prix de l'eau, tarification non dégressive, études, etc.).

Indicateurs de suivi

- Suivi des travaux inscrits dans chaque accord de résilience
- Financement des travaux et études inscrits dans chaque accord de résilience



Conditions de succès

- Portage politique local clair
- Démarche progressive et adaptée au territoire
- Implication financière de l'AELB

Besoin de court terme pour accélérer

- Implication des acteurs du territoire

Priorité d'adaptation

Sécuriser la ressource en eau pour l'alimentation en eau potable et les besoins agricoles

ACTION



TRAVAILLER COLLECTIVEMENT À LA MISE EN PLACE D'UNE DÉMARCHE PARTAGÉE ÉTAT / AGENCE DE L'EAU / CHAMBRE D'AGRICULTURE EN VUE À SÉCURISER L'ACCÈS À L'EAU POUR L'AGRICULTURE TOUT EN PRÉSERVANT DURABLEMENT LA RESSOURCE ET EN ANTICIPANT LES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE



- | | |
|--|---|
| <p>Pilotes</p> <ul style="list-style-type: none"> • État (DDT) • Agence de l'eau Loire Bretagne (AELB) • Chambre d'agriculture | <p>Contributeurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conseil départemental de la Haute-Loire • Région Auvergne-Rhône-Alpes • EPAGE • SAGE • État (DREAL) |
|--|---|

Mise en œuvre

2026 - 2029

Impact ★★ ★

Faisabilité ★★ ☆



- Description de l'action**
- Signature et mise en œuvre d'un accord cadre eau/agriculture entre la Chambre d'agriculture de Haute-Loire, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et l'État. Cet accord vise à contribuer au financement d'un chargé de mission (financé à 70 % par l'agence) sur la préservation des milieux aquatiques et sur la sécurisation de la ressource pour l'activité agricole avec :
- ➔ La construction de projets territoriaux visant à optimiser, améliorer et sécuriser l'accès à la ressource et la préservation de milieux ;
 - ➔ La sécurisation des approvisionnements en eau pour l'abreuvement du bétail ;
 - ➔ L'amélioration de la connaissance de l'existant en matière d'irrigation et l'optimisation des pratiques d'irrigation ;
 - ➔ L'appui prospectif et technique sur les projets de retenues et leur montage.

- Indicateurs de suivi**
-
- Signature de l'accord
 - Suivi annuel des actions
 - Programme d'un ensemble de retenues collinaires



- Conditions de succès**
- Implication de l'ensemble des acteurs État, AELB et Chambre d'agriculture 43
 - Suivi des actions annuellement



- Besoin de court terme pour accélérer**
- Animation territoriale dédiée à cette mission (recrutement d'un chargé de mission à la CA43)

Priorité d'adaptation

Sécuriser la ressource en eau pour l'alimentation en eau potable et les besoins agricoles

ACTION



TRAVAILLER À L'ÉMERGENCE D'UNE PROPOSITION PARTAGÉE ENTRE LES DÉPARTEMENTS DE LA HAUTE-LOIRE ET DE L'ARDÈCHE EN VUE DE LA GESTION ÉQUILBRÉE DE LA RESSOURCE EN EAU DANS LE CADRE DU CHANGEMENT DE RÉGIME DE LA CONCESSION HYDROÉLECTRIQUE DE MONTPEZAT



- | | |
|--|---|
| <p>Pilotes</p> <ul style="list-style-type: none"> • SAGE Loire amont • SAGE Ardèche | <p>Contributeurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • État (DDT 07 et 43 et DREAL) • EDF |
|--|---|

Mise en œuvre
2025-2028

Impact ★ ★ ☆
Faisabilité ★ ★ ☆



- Description de l'action**
- Réception des contributions du groupe de travail en parallèle de celles de l'État avec le dégagement de plusieurs avancées consensuelles relatives à la gouvernance, l'allongement du soutien d'étiage côté Loire, l'optimisation de la courbe de remplissage, le déploiement d'un logiciel pour une gestion adaptative, la définition de règles de gestion en situation de crise ; l'augmentation des capacités de stockage.
 - Transmission des conclusions de la mission à Mme la Préfète de la Région en vue d'alimenter les réflexions relatives à la modification du titre de concession (loi en cours d'examen).
 - Étude REEHLAC (Résilience eau et hydroélectricité Loire Ardèche Chassezac) suivie par EDF en vue de répondre à un double objectif essentiel : préserver, voire renforcer, les capacités de soutien d'étiage et optimiser le potentiel hydroélectrique des ouvrages existants, face aux effets du changement climatique.

- Indicateurs de suivi**
-
- Suivi étude REEHLAC
 - Mise en oeuvre des recommandations du groupe de travail



- Conditions de succès**
- Implication des acteurs
 - Prolongation du dialogue entre les deux bassins
 - Position État facilitateur

- Besoin de court terme pour accélérer**
- Financement des étude REEHLAC
 - Financement de l'outil e-etiage à destination du bassin Loire

Priorité
d'adaptation

Prévenir les incendies et adapter la forêt au dépérissement

ACTION

DÉFINIR ET METTRE EN ŒUVRE UN PLAN DÉPARTEMENTAL DE PROTECTION DES FORÊTS CONTRE L'INCENDIE (PDPFCI)



Pilotes

- État (DDT)
- SDIS

Contributeurs

- ONF
- CNPF
- Conseil départemental
- Fransylva
- AMF
- AMFR
- COFOR
- Préfecture

Mise en œuvre

2026 - 2028



Impact

Faisabilité

Description de l'action



Élaborer un plan départemental de prévention des forêts contre les incendies, fondé sur une cartographie fine de l'aléa feu de forêt, intégrant les effets du changement climatique.



Hiérarchiser les massifs forestiers selon leur niveau de vulnérabilité et leur enjeu (habitations, infrastructures, biodiversité).



Définir une stratégie départementale de prévention : limitation des causes humaines, surveillance accrue en période sensible.



Programmer les équipements de Défense des forêts contre les incendies (DFCI) (pistes, points d'eau, coupures de combustible, accès pompiers).

Indicateurs de suivi



- PDPFCI validé et arrêté préfectoral pris
- % du territoire forestier couvert par une cartographie d'aléa
- État de réalisation des fiches actions du PDPFCI

Condition de succès

- Partage d'un diagnostic commun entre acteurs
- Appropriation politique par les élus locaux
- Lisibilité du plan pour les acteurs opérationnels

Besoin de court terme pour accélérer

- Moyens d'ingénierie (études, animation)
- Financements dédiés (Fonds vert, AAP DFCI)
- Moyens humains pour la mise en oeuvre des actions du PDPFCI

Priorité
d'adaptation

Prévenir les incendies et adapter la forêt au dépérissement

ACTION

MOBILISER ET ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS DANS LA DÉFINITION ET LA MISE EN OEUVRE DES PLANS DE MASSIFS



Pilotes

- État (DDT)
- EPCI compétents

Contributeurs

- Communes concernées
- CNPF
- ONF
- COFOR
- SDIS

Mise en œuvre

2026 - 2028



Impact ★★☆☆
Faisabilité ★★☆☆

Description de l'action

- ➔ Sensibiliser les collectivités aux enjeux spécifiques de leur massif forestier.
- ➔ Accompagner l'élaboration de Plans de Massif de Protection des Forêts Contre l'Incendie (PMPFCI).
- ➔ Décliner localement les priorités du Plan départemental de protection des forêts contre l'incendie (PDPFCI).
- ➔ Identifier et prioriser les investissements de Défense des forêts contre les incendies (DFCI) à l'échelle du massif.
- ➔ Faciliter l'accès aux dispositifs de financement.

Indicateurs de suivi



- Nombre de PMPFCI engagés ou finalisés
- Surface forestière couverte par un PMPFCI
- Montants de financements mobilisés par massif

Condition de succès

- Portage politique local clair
- Ingénierie accessible aux petites collectivités
- Démarche progressive et adaptée au territoire

Besoin de court terme pour accélérer

- Animation territoriale dédiée
- Soutien financier à l'ingénierie et aux travaux

Priorité
d'adaptation

Prévenir les incendies et adapter la forêt au dépérissement

ACTION

SENSIBILISER/ACCULTURER LES ACTEURS LOCAUX ET LE GRAND PUBLIC AUX RISQUES FEUX DE FORÊT



Pilotes

- Préfecture - Cabinet
- État (DDT)
- ONF
- SDIS

Contributeurs

- Communes et EPCI
- CNPF
- COFOR
- Associations environnementales
- Médias locaux
- Forces de Sécurité Intérieure
- Parcs Naturels Régionaux

Mise en œuvre

2026 - 2027



Impact



Faisabilité



Description de l'action

- ➔ Déployer une communication adaptée aux nouveaux risques feux de forêt.
- ➔ Former les élus et agents communaux aux obligations et bons réflexes.
- ➔ Sensibiliser les habitants, touristes et usagers de la forêt ainsi que les nouvelles générations scolaires.
- ➔ Développer une culture partagée du risque et de la prévention.
- ➔ Valoriser les comportements responsables.

Indicateurs de suivi



- Nombre d'actions de sensibilisation menées
- Nombre de participants touchés
- Diminution des départs de feu d'origine humaine

Condition de succès

- Messages clairs, concrets et adaptés au grand public
- Implication des relais locaux (presse, élus)
- Répétition des messages régulièrement (yc hors crise)
- Approche pédagogique, non culpabilisante

Besoin de court terme pour accélérer

- Supports de communication mutualisés
- Budget dédié à la sensibilisation
- Appui national sur la communication

Priorité
d'adaptation

Prévenir les incendies et adapter la forêt au dépérissement

ACTION

PRENDRE UN ARRÊTÉ « OBLIGATIONS LÉGALES DE DÉBROUSSAILLEMENT » (OLD) ET ACCOMPAGNER SA MISE EN ŒUVRE



Pilotes

- État (DDT)

Contributeurs

- Préfecture
- SDIS
- Communes
- CNPF
- ONF
- COFOR
- Conseil départemental

Mise en œuvre

2026



Impact



Faisabilité



Description de l'action

- ➔ Prendre un arrêté préfectoral définissant les obligations légales de débroussaillage dans les massifs exposés.
- ➔ Clarifier les périmètres, responsabilités et modalités de débroussaillage.
- ➔ Accompagner les communes dans l'information des administrés.
- ➔ Soutenir les propriétaires dans la mise en conformité.
- ➔ Assurer un suivi progressif et pédagogique de l'application.

Indicateur de suivi



- Arrêté OLD pris

Condition de succès

- Acceptabilité sociale de la mesure
- Lisibilité des obligations par les propriétaires
- Accompagnement des communes par l'État

Besoin de court terme pour accélérer

- Moyens humains pour accompagner
- Aides financières au débroussaillage

Priorité
d'adaptation

Prévenir les incendies et adapter la forêt au dépérissement

ACTION

FAVORISER LE RENOUVELLEMENT DE LA FORÊT, EN PRIVILÉGIANT DES ESSENCES DIVERSIFIÉES ET ADAPTÉES AU CLIMAT FUTUR



Pilotes

- État (DDT)
- CNPF
- ONF

Contributeurs

- Propriétaires forestiers
- Pépiniéristes
- Scieries

Mise en œuvre

2026 - 2030



Impact



Faisabilité



Description de l'action



Encourager des essences sylvicoles résilientes face au changement climatique.



Diversifier les essences et les structures forestières.



Intégrer le risque incendie dans les choix de gestion forestière.



Capitaliser les retours d'expérience locaux.

Indicateurs de suivi



- Surface reboisée ou renouvelée
- Nombre de projets accompagnés

Condition de succès

- Accompagnement technique des propriétaires
- Vision de long terme
- Acceptation du changement de pratiques

Besoin de court terme pour accélérer

- Financements dédiés et incitatifs
- Référentiels techniques adaptés au territoire

Priorité
d'adaptation

Prévenir les incendies et adapter la forêt au dépérissement

ACTION

ACCOMPAGNER LES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS PRIVÉS VERS UNE GESTION DURABLE



Pilotes

- CNPF
- Fransylva
- ONF

Contributeurs

- État (DDT)
- Coopératives forestières
- Propriétaires forestiers

Mise en œuvre

2026 - 2030








Impact



Faisabilité



Description de l'action

-  Renforcer l'accompagnement technique des propriétaires privés.
-  Promouvoir des documents de gestion durable intégrant le risque incendie.
-  Faciliter l'accès aux aides et aux dispositifs existants.
-  Favoriser les démarches collectives à l'échelle des massifs.
-  Lutter contre l'abandon de la gestion forestière.

Indicateurs de suivi



- Surface reboisée ou renouvelée
- Nombre de projets accompagnés

Condition de succès

- Relation de confiance avec les propriétaires
- Simplicité des dispositifs
- Incitations économiques claires
- Approche territorialisée

Besoin de court terme pour accélérer

- Renforcement de l'ingénierie forestière
- Simplification des aides



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Maquettage et design : mission communication - DREAL Auvergne-Rhône-alpes
Mai 2026

Ce document est téléchargeable sur :
www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr